

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DAC 501** Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Place – centre culturel hip hop une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention d'équipement attribuée à l'association La Place – Centre culturel hip hop, Créatis 2, 226, rue de Saint Denis, 75002 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 200.000 euros. SIMPA 182456 ; 2015\_07449.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 200.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris sur la nature 20422, rubrique 33, ligne VE40003 : Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-010, numéro d'individualisation 15V00458, AP 1503546.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**